

RÉSOLUTION N° 557

**DATE ET LIEU DE LA VINGT-TROISIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le CONSEIL), à sa Vingt-deuxième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc. 426 (23), "Date et lieu de la Vingt-troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture" (le Conseil),

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à l'article 16 du Règlement intérieur du Conseil, les réunions ordinaires de cet organe de direction de l'Institut de coopération pour l'agriculture (IICA) se tiennent tous les deux ans, de préférence durant le second semestre de la seconde année de l'exercice biennal, et qu'au cours de chacune de ces réunions, le Conseil doit annoncer le lieu et la date provisoires de la réunion ordinaire suivante, selon les offres présentées par écrit par les gouvernements des États membres au Directeur général de l'IICA ;

Que, conformément à l'article 9 de la Convention sur l'IICA et à l'article 17 du Règlement intérieur du Conseil, il incombe à ce dernier de prendre une décision au sujet des offres des États membres d'accueillir les réunions ordinaires du Conseil dans leurs pays, en respectant les principes du roulement et de la distribution géographique ;

Que les gouvernements de la République fédérative du Brésil et des États-unis mexicains, par voie de communication écrite, ont offert d'accueillir la Vingt-troisième réunion ordinaire du Conseil dans leur pays ;

Que la majorité des délégations a indiqué une préférence pour la proposition brésilienne qui offrira la possibilité unique de favoriser au mieux la participation des ministres de l'Agriculture à la Trentième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP30), qui sera organisée par le gouvernement brésilien en 2025 ; et

Que, par solidarité et pour conserver l'unité des pays des Amériques, la délégation mexicaine a retiré sa proposition,

DÉCIDE :

1. De remercier sincèrement l'offre des gouvernements de la République fédérative du Brésil et des États-unis mexicains d'accueillir la Vingt-troisième réunion ordinaire du Conseil, ce qui témoigne d'un intérêt exceptionnel pour les affaires de l'Institut.
2. D'accepter l'offre de la République fédérative du Brésil d'accueillir la prochaine réunion ordinaire du Conseil sur son territoire.